

Tout autre à cet égard était la situation de Florence,  
à l'ère où les Belliger nai l'avouvoir.

Sa prospérité était de date récente.

Comme elle n'avait jamais rien possédé en Orient, elle  
n'y rien perdu non plus.

Si, sur mer, ses flottes, les Lorraine, rencontraient  
le pavillon Florentin, ce pavillon n'était point  
arboré sur les navires de guerre.

Tout au plus courrait-il de petits courrs de navires  
marchands.

Il semble que les deux nations reconnaissent vite la pos-  
sibilité d'entretenir des relations commerciales dura-  
bles.

- Dès 1455, la commune de Florence ~~laisse~~ exprimait  
à Mahomet II ses remerciements pour l'accueil bienveil-  
lant réservé à ses nationaux dans l'empire des Osman-  
lis. Et elle ajoutait de commander à leur accord des  
libertés aux marchands, car, ajoutait le message, elle avait un  
vif désir d'entretenir des relations d'affaires avec ses  
sujets!

Le service de navigation entre Florence and Constantinople,  
déjà organisé du temps des Empereurs Byzantins, reçut  
officiellement de nouveaux encouragements.

Comme on courrait toujours risque de rencontrer des cor-  
saires et qu'un bâtiment isolé pourrait être capturé, à la  
galère unique qui faisait le voyage depuis l'origine.  
On en adjoint une deuxième en 1457 et une troisième  
à partir de 1461.

- Les escales réglementaires, 1460, étaient à l'aller, Chios et  
Gallipoli; au retour, Gallipoli, où l'on chargait du coton,  
Foglia et Chios. Le commandant de la flotte était tenu  
de terminer ses affaires à Constantinople dans un délai  
fixe; s'il réussissait à gagner de temps, il était autorisé à  
étendre son voyage jusqu'à Caffa et Trébizonde.

On trouvait difficilement des armateurs pour les galères  
de Romania, on ne pouvait cependant pas renoncer à ce

W. Heyd:

1823-1906

Bibliothécaire en  
Chef à la Biblio-  
thèque Royal de  
Stuttgart

Furey Reynaud:  
traducteur

Reimpression  
Leipzig 1923  
T. II v. 337-345

1) Doc. sulle Relaz.

Tosc. p. 182.

ΑΚΑΔΗΜΙΑ ΑΟΗΝΩΝ

<sup>1)</sup>  
Ibid. p. 293-313

p. 180

service, il y allait de l'honneur du pays et de l'intérêt du commerce. Le gouvernement commença par prendre à sa charge les frais d'équipement d'une des galères, et plus tard il accorda des subventions aux armateurs.<sup>1)</sup>

<sup>2)</sup>  
Ibid. p. 180

À la p. 180, on trouvera une lettre de recommandation pour le sultan, remise aux marchands florentins par leur gouvernement, en 1460<sup>2)</sup>.

Malgré ces avantages, on n'arriva jamais à obtenir un départ régulier chaque année. Il est vrai que 2 ou 3 fois, on dut y renoncer pour éviter d'exposer les galères à se trouver sur le chemin des flottes de guerre turques qui opéraient dans l'Archipel, mais en général, c'étaient les marchandises qui manquaient pour compléter le chargement de deux ou trois galères.

Il faut dire qu'en dehors de ces galères il partait encore pour Constantinople des autres marchands

affrétés par des particuliers.   
Car il ne manquait pas à Florence de commercants assez riches pour faire fi des moyens mis à leur disposition par le gouvernement.

3) Doc. sulle Relaz.  
Tosc. p. 200

Quelques-uns se rendirent par voie de terre à Ancône, s'y embarquaient sur des bâtiments de ce port et gagnaient Constantinople en contournant le Péloponèse<sup>3)</sup>.

On bien encore, ils se faisaient débarquer à Raguse, où ils trouvaient une route qui le menait au but. Parfois aussi, ils s'embarquaient sur un navire Ragusan, quand il se trouvait un dans le port, prêt à mettre à l'aviole pour Constantinople<sup>4)</sup>.

4) Ibid. p. 250 et s.

En 1465, les galères florentines à destination de Constantinople étaient encore passées par Chios. On songeait à envoyer une expédition semblable en 1466<sup>(5)</sup>.

5) Ibid. p. 205

A lors se produisit l'interruption dont nous elle se prolongea jusqu'en 1472. Entre 1470 et 1480, les départs de navires furent interdits encore une fois à Florence<sup>(6)</sup>. Après Cip et Péra, les marchés où les florentins s'établirent de préférence, étaient ceux d'Andrinople, de Gallipoli et de Brousse. — En 1506, on annonçait encore au sultan l'arrivée d'un navire marchand<sup>(7)</sup>.

6) Ibid. p. 217, 206 et s.  
237, 230, 211,  
222 et s., 262 et s.

7) Ibid. p. 262 et s.<sup>247</sup>

6) (Pagnini) Della  
Decima II 303

281 et s.